

ACTU DU PRESIDENT N°54 JUILLET 2020

President.national@unc.fr

La lettre du président-national de l'UNC



LE MOT DU PRESIDENT

Chers Présidents et amis,

Comme je l'écrivais dans ma précédente lettre de juin, nous sommes revenus doucement et prudemment à un mode de vie « normal » en retrouvant une liberté à laquelle nous avons consentis à renoncer.

Toutefois, sans faire preuve de pessimisme, il y a lieu de rester très prudents. Le risque d'une seconde vague du Covid-19 est loin d'être écarté. Les scientifiques ne savent pas quel est le comportement saisonnier de ce virus qui circule toujours. Les vacances avec la transhumance qu'elles impliquent, constituent une menace de reprise, alors que beaucoup de nos concitoyens ne respectent plus les gestes barrières, les mesures d'hygiène, la distanciation physique et le port du masque, surtout en situation de promiscuité et dans un espace clos.

Pour autant, après consultation des administrateurs et avec toute la prudence qui sied, j'ai pris la décision de confirmer les trois rendez-vous statutaires qui suivent :

- Un bureau national le vendredi 4 septembre matin à Paris.
- Un conseil d'administration le samedi 5 septembre matin à Paris.
- L'assemblée générale annuelle le samedi 10 octobre à Paris, au cercle national des Armées à partir de 13h00.

Lors de cette AG, outre les décisions classiques soumises au vote des adhérents, il sera procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration, dont je vous rappelle que le précédent aura la particularité d'avoir démissionné dans son ensemble en vertu de l'application des nouveaux statuts. L'AG devra aussi valider le nouveau règlement intérieur. Le vote électronique par boîtiers individuels sera mis en œuvre pour cette AG : simple d'utilisation, ce système dématérialisé se substituera à la procédure longue, fastidieuse et chronophage « du bulletin et de l'urne » traditionnelle, et, en apportant sécurité, fiabilité, génèrera un gain de temps appréciable.

Si d'ici là, l'épidémie se réactivait, rendant ces réunions impossibles, nous serions conduits à recourir à la visioconférence, recours à mon avis le plus pertinent à notre problématique.

Je vous souhaite d'excellentes vacances et n'oubliez pas les gestes barrières : c'est à ce jour le meilleur rempart contre la transmission de ce maudit virus !

Bon courage à tous !

Hervé Longuet
Président-national

EPHEMERIDE

- ☛ **Jeudi 11 juin** : réunion du G 12 en audioconférence, présidée par Mme Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.
- ☛ **Mercredi 17 juin** : réunion de la commission permanente de l'ONACVG.
- ☛ **Jeudi 2 juillet** : réunion du conseil d'administration de l'ONACVG.
- ☛ **Mardi 7 juillet** : réunion de travail sur le règlement intérieur.
- ☛ **Mardi 14 juillet** : participation aux cérémonies de la fête nationale.

AGENDA

- ⇒ **Vendredi 4 septembre** (sous réserve) : réunion du bureau national.
- ⇒ **Samedi 5 septembre** (sous réserve) : réunion du conseil d'administration national.

ACTUALITES

🔄 Au sujet des statuts nationaux rénovés

La rénovation des statuts nationaux a été adoptée, il y a un peu plus d'un an, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Saint-Malo. Par arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 6 mars 2020, les modifications apportées aux statuts nationaux de l'UNC ont été approuvées. Ils seront applicables lors de la prochaine assemblée générale qui devra aussi valider le nouveau règlement intérieur. Nous avons déjà largement communiqué sur ce sujet sur les différents supports de communication de l'UNC, *La Voix du Combattant*, *UNC INFOS*, le site Internet www.unc.fr

Pour autant, je crois nécessaire de revenir sur les **points importants de ces statuts**, ces points semblant donner lieu à quelques malentendus ou mauvaises interprétations :

- ☞ D'abord le **caractère fédéral**, innovation des statuts de 1997, de notre association est réaffirmé.
- ☞ Les sympathisants qui, auparavant n'étaient pas reconnus au niveau national, deviennent des **membres associés** avec les mêmes droits que les autres catégories d'adhérents !
- ☞ On notera également la **volonté de diminuer l'effectif des organes dirigeants** avec un conseil d'administration ramené à 27 au lieu de 30 et une répartition modifiée, 6 du 1^{er} collège (- 4) et 21 du 2^e collège (+1). Le bureau, en outre, est réduit à 8 membres, les assesseurs disparaissent.
- ☞ Les associations départementales et locales de l'UNC ne sont pas tenues bien sûr de reproduire à l'identique les dispositifs décrits dans les statuts nationaux rénovés.

Leur seule obligation est de reconnaître ces statuts, de s'en inspirer pour réécrire les leurs, tout en respectant les statuts types des associations loi 1901 déclarées en préfecture. Des modèles vous ont d'ailleurs été proposés et sont toujours accessibles sur le site Internet national.

Ainsi, une association membre de l'UNC doit inclure dans ses statuts **ce qui est spécifique de l'UNC** - les buts et les moyens d'action de l'UNC, **l'organisation fédérale** de l'UNC et **les catégories d'adhérents** qui sont des personnes physiques.

Attention toutefois, Il ne s'agit pas d'une option, **cette obligation s'impose à tous !**

Début juillet, un tiers des associations départementales avaient déjà procédé à la réécriture de leurs statuts. A celles qui sont en cours de rédaction ou qui vont s'y atteler, je leur demande d'avoir à l'esprit ces attendus ... Pas de stress, des responsables nationaux vous conseillent ou vous aident ... mais tôt ou tard, les statuts départementaux devront être en conformité avec les statuts nationaux.

➤ Un ministre délégué en charge du monde combattant

La composition du nouvel exécutif a été annoncée le lundi 6 juillet en début de soirée. Contrairement à certaines rumeurs, Madame Geneviève Darrieusecq, non seulement est toujours membre du gouvernement, mais jusqu'alors secrétaire d'état, elle est promue ministre délégué auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des anciens combattants.

Cette promotion peut être interprétée comme une marque de reconnaissance du monde combattant ! Au nom de l'UNC, j'ai adressé à Madame Darrieusecq nos plus chaleureuses et respectueuses félicitations pour cette nomination. En effet, nous avons pu mesurer et apprécier son sens du dialogue et son engagement pour la cause du monde combattant depuis 2017.



➤ Contrat d'objectifs et de performance de l'ONACVG

Réuni le 2 juillet dernier, le conseil d'administration de l'ONACVG, au sein duquel l'UNC est représentée par son président Hervé Longuet, et la présidente de la commission AEVOG, Anne-Marie Heitzler, a adopté à l'unanimité le contrat d'objectifs et de performance (COP) qui s'appliquera pendant 5 ans, de 2020 à 2025. Auparavant, les implications budgétaires avaient été validées par les services du ministère des finances. Le COP détermine les objectifs pluriannuels, les actions et les moyens de l'ONACVG. Il s'articule autour de 5 axes :

- **Axe 1 : assurer le meilleur service aux ressortissants.**
- **Axe 2 : ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires.**
- **Axe 3 : renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée.**
- **Axe 4 : porter une nouvelle ambition pour le Bleuet de France.**
- **Axe 5 : poursuivre la modernisation de l'Office.**

Chaque objectif désigné est mesuré par un indicateur.

➤ **L'axe 1** décrit l'ensemble des mesures à mettre en œuvre, ou à développer, pour **assurer le meilleur service possible aux ressortissants**. Parmi celles-ci, on notera particulièrement le souci de **mieux connaître les ressortissants de l'ONACVG** afin d'apporter à chaque catégorie la réponse la plus appropriée grâce à des outils modernes du type gestion relation client (GRC). A cet effet, il est nécessaire de pouvoir disposer rapidement d'informations sur les types de ressortissants, leurs besoins, l'état de leurs demandes auprès des services de proximité, l'objectif étant de leur apporter une aide rapide et juste. Cet axe ambitionne également une extension du partenariat avec l'action sociale des armées, afin de venir en soutien au réseau des assistantes sociales de l'Office. La convention actuelle sera renégociée afin d'optimiser les maillages territoriaux respectifs de l'ONACVG et de l'action sociale des armées en termes d'accueil et d'écoute des ressortissants communs à ces deux institutions. Une expérimentation sera notamment menée dès 2021 afin de **rapprocher le réseau des agents de solidarité de l'Office de celui des agents de soutien de l'action sociale de l'ASA**.



☛ **L'axe 2** concerne la **politique de mémoire**. L'ONACVG est l'opérateur principal pour la déclinaison de cette politique sur tout le territoire national, ainsi qu'en Algérie et au Maroc. L'Office est en charge de 10 hauts lieux de la mémoire nationale, de l'entretien durable des nécropoles et sépultures de guerre. Une meilleure connaissance de ces nécropoles et sépultures, via un outil commun et dématérialisé, permettra à tous les acteurs de partager le diagnostic sur l'état des lieux et de définir une politique d'entretien respectueuse de l'authenticité des sites et de l'environnement. L'ONACVG se positionne comme l'interlocuteur privilégié des politiques publiques de mémoire dans les territoires. **Un espace départemental de coordination réunira annuellement, autour du Préfet, les associations d'anciens combattants, les autorités militaires et les principaux partenaires locaux** afin d'établir un programme annuel.

☛ **L'axe 3** évoque les efforts consentis **pour renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée**, notamment le partenariat avec les Armées pour une **délivrance plus rapide** des cartes, titres et mentions, une **information plus systématique** des militaires, des anciens combattants et des familles grâce au maillage territorial, une contribution encore plus efficace à l'insertion professionnelle et au suivi des blessés, et l'accompagnement des familles endeuillées.

☛ **L'axe 4** rappelle que l'**Œuvre nationale du Bleuet de France (ONBF)** permet chaque année de récolter près de 1,3 million d'euros. Il s'agit d'abord de consolider les acquis et sécuriser les procédures en redéfinissant les missions du Bleuet de France, en sécurisant les collectes, en maintenant les partenariats, en développant la notoriété, avec pour **objectif l'augmentation des recettes**.

☛ **L'axe 5** est consacré au **fonctionnement de l'Office**. On se satisfera d'apprendre que **le réseau départemental n'est pas remis en cause**, malgré la baisse des effectifs de ressortissants ! L'Office poursuivra ses efforts dans la mise en œuvre du contrôle interne. L'optimisation de l'infrastructure et de la sécurisation du système d'information permettront en effet de développer des offres de service en ligne de qualité, ainsi qu'une plate-forme téléphonique nationale.

Il y a lieu de porter une attention particulière aux conclusions de ce COP, intitulé « **Perspectives** ». D'abord un constat : la gestion paritaire et la présidence assumées par le ministre chargé des anciens combattants sont un héritage direct de la Grande Guerre. Ce modèle a fait, pendant plus d'un siècle, la preuve de son efficacité. Toutefois, il convient d'anticiper l'avenir : *« Malgré la réforme de 2019 qui allège la gouvernance (uniquement, d'ailleurs, pour le conseil national), celle-ci ne sera plus adaptée lorsque les ressortissants seront essentiellement des anciens militaires d'active. Aussi, dès la mi-mandat du conseil d'administration renouvelé en janvier 2020, un **groupe de travail sera lancé pour étudier les modalités de simplification et d'une meilleure représentativité des ressortissants, au plan national comme dans les territoires** »*. Les ressortissants de l'ONACVG sont encore aujourd'hui, pour l'immense majorité, d'anciens appelés ou leurs ayants droit. Ceci ne sera plus le cas lorsque les combattants de la guerre d'Algérie, leur veuve et leurs orphelins auront disparu. **Les différentes catégories de ressortissants de l'Office vont voir leur poids respectif changer considérablement** dans les années à venir. Une nouvelle étude sera menée pour objectiver les données, et préciser, également, la répartition des ressortissants dans les territoires. Parallèlement, **une nouvelle structuration territoriale des actions de l'Office, en matière de solidarité comme de mémoire, sera envisagée**.

Il sera alors temps de **changer le nom de l'Office**, qui pourrait devenir **l'Office national des combattants et des victimes de guerre**.